



Communiqué

Pour diffusion immédiate

11 janvier 2021

INFORMATIONS COVID-19

Voici concrètement un résumé des nouvelles règles et mesures en vigueur depuis samedi le 8 janvier concernant les activités extérieures :

- *Toutes les activités sociales, récréatives ou sportives, devront désormais se limiter à la bulle familiale. Concrètement, des activités telles que la marche et la pratique du ski alpin et du ski de fond seront tolérées, à condition que ce ne soit pas en groupe.*
- *Il ne sera plus permis de participer à des activités extérieures avec huit personnes, à moins que toutes fassent partie de la même bulle familiale et vivent ensemble dans le même lieu de résidence. Or, le patinage libre est permis mais le hockey en groupe est interdit (y compris les patinoires sur le lac). Malheureusement, les buts d'hockey ont été enlevés sur la patinoire pour éviter que plusieurs personnes qui ne sont pas de la même bulle familiale se rassemblent pour jouer au hockey à l'extérieur, vous comprendrez que cette directive est obligatoire et il est de la responsabilité de tous de la respecter. La Ville avisera si des assouplissements sont appliqués dans les prochains jours.*
- *À cette heure, la capacité des sites extérieurs (25 patineurs) est toujours d'actualité, seulement pour le patinage libre donc soyez respectueux et respectez le temps de patinage d'une heure maximum lorsque c'est plus achalandé afin de permettre à tous de profiter de la patinoire.*

On a tous un rôle à jouer. Si chacun fait sa part et contribue à diminuer les risques de propagation, chaque petit geste peut faire une grande différence.

Source et information :

Direction générale

418-848-2417